

L'An Deux Mil Dix-Sept, le Dix-Sept Novembre, à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu à la Mairie en séance publique sous la Présidence de **Mme Anne-Françoise GAILLOT, Maire**.

Présents : Mmes et MM. BECQUET. COER. DOUMENG. LE MENN. MERCIER. MILLARD. ROBERT.

Absents : M. WATRIN, excusé, donne pouvoir à M. LE MENN - M. DURAND, excusé, donne pouvoir à Mme GAILLOT - Mme COULANGE, excusée, donne pouvoir à Mme COER - Mme MAUREL, excusée, donne pouvoir à M. BECQUET - M. DEVIE, excusé

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Pascal LE MENN été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1) Rapports d'activités 2016 :

- Syndicat Intercommunal des Transports des Elèves de la Région de Rambouillet,
- Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères,
- Syndicat Electricité des Yvelines,
- Rambouillet Territoires,

2) Columbarium : Extension,

3) Attribution des subventions,

4) PNR : Demande d'adhésion,

5) Rambouillet Territoires : Modification des statuts,

6) Rambouillet Territoires : Démarche du projet de territoire,

7) Nid de chenilles processionnaires,

8) Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance précédente,

Désignation d'un secrétaire de séance

A ajouter à l'ordre du jour :

- Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Décision modificative budgétaire / Virement à l'article 2181

A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité.

B – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pascal LE MENN été élu secrétaire.

POINTS AJOUTES A L’ORDRE DU JOUR :

*** CHANGEMENT D’OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Vu la délibération du 17/11/2017 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Mme le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem,

Afin d’être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l’évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange,

Le Conseil délibère et décide, à l’unanimité

- **DECIDE** de changer d’opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- **ACCEPTTE** que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Sous-Préfecture de Rambouillet, représentant l’Etat à cet effet ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

*** DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE / VIREMENT A L’ARTICLE 2181**

Modification budgétaire pour les travaux suivants :

- Réfection de peinture dans la classe de CE1
- Achat d’un module columbarium

Le Conseil délibère et décide, à l’unanimité

- **PROCEDE** au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l’exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2181	ONA			Installat° généré. agenc. divers	9 800,00
					Total	9 800,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2158	ONA			Autres matériels & outillage	-9 800,00
					Total	-9 800,00

1 – RAPPORTS D’ACTIVITES 2016

* Syndicat Intercommunal des Transports des Elèves de la Région de Rambouillet

Madame le Maire fait une présentation du rapport d’activités 2016 du SITERR.
Le Conseil prend acte de cette présentation.

* Syndicat de Traitement des Ordures Ménagères

Point reporté au prochain conseil municipal

* Syndicat Electricité des Yvelines

Point reporté au prochain conseil municipal

* Rambouillet Territoires

Madame le Maire fait une présentation du rapport d’activités 2016 de Rambouillet Territoires.
Le Conseil prend acte de cette présentation.

2 – EXTENSION DU COLUMBARIUM

Concernant le rajout d’un module pour le columbarium, à la demande de Mme COER, Mme le Maire se rapproche de l’entreprise qui a établi le devis pour comprendre le bien fondé d’un tel prix.

3 – ASSOCIATIONS / ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

Mme COER rappelle la procédure pour l’attribution des subventions.

Mme COER précise que ces subventions sont attribuées suivant deux critères principaux, à savoir :

- La participation de Boissériens aux activités proposées par les associations locales,
- L’animation de manifestations pour les Boissériens,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l’exercice 2017 intervenu le 7 avril 2017,

Considérant l’importance, pour la vie locale, de l’apport et du rôle des associations « Loi 1901 »,
Ayant entendu son rapporteur Mme Anne COER,

Le Conseil délibère et décide, à l’unanimité

- **VERSE** aux associations pour l’exercice 2017, les subventions telles que figurant sur le tableau ci-dessous,
- **DIT** que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l’exercice 2017, section fonctionnement, article 6574,
- **RAPPELLE** que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l’association.

NOMS	MONTANTS
La Société de Chasse de La Boissière-Ecole	430,00 €
L’Amicale Sports et Loisirs de La Boissière-Ecole	3 000,00 €
La Bibliothèque de La Boissière-Ecole	570,00 €
Club Séniors	670,00 €

4 – PNR / DEMANDE D'ADHESION

Le Parc Régional de la Vallée de Chevreuse par courrier du 31 octobre 2017 nous indique que la commune a la possibilité d'approuver la Charte et d'adhérer au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc.

Mme le Maire invite les conseillers présents à se prononcer sur cette demande.

L'ensemble des conseillers indique que leur position reste inchangée quant au PNR. L'ajout d'une strate supplémentaire ne leur paraît pas nécessaire, la commune étant déjà régie par des règlements supra communaux protecteurs pour l'environnement et la biodiversité.

5 – RAMBOUILLET TERRITOIRES / MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'arrêté préfectoral n°2016362-0001 en date du 27 décembre 2016 portant fusion de Rambouillet Territoires Communauté d'Agglomération, de la Communauté de Communes Contrée d'Ablis-Portes d'Yvelines et de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016363-0001 en date du 28 décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Rambouillet Territoires à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°CC17032-0002 du 1^{er} février 2017 constatant la substitution de Rambouillet Territoires à la commune de Cernay la Ville au sein du Syndicat Intercommunal à vocation Multiple de la Région de Chevreuse (SIVOM de la région de Chevreuse),

Vu l'arrêté préfectoral n°2017044-0001 du 13 février 2017 constatant la représentation-substitution de Rambouillet Territoires au titre de la carte « Electricité » au sein du Syndicat d'Energie des Yvelines,

Considérant pour le siège communautaire :

- La délibération n°CC1703AD48 du 27 mars 2017 portant autorisation donnée au président pour la signature de documents en vue d'un bail pour le siège communautaire dans de nouveaux locaux,
- La nécessité de disposer de deux sites distincts contenus de l'offre de locaux adaptés sur le territoire et des évolutions d'effectifs de Rambouillet Territoires,
- Qu'à compter du 1^{er} octobre 2017, le siège de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires n'est plus fixé à Gazeran, 1 rue de Cutesson mais à Rambouillet, 22 rue Gustave Eiffel pour le siège des services communs de Rambouillet Territoires et 14 rue Eiffel pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale abritant également un Relais intercommunal d'assistantes maternelles,
- Qu'il convient de modifier l'article 3 des statuts adoptés par délibération n°CC1609AD02 du 19 septembre 2016,

Considérant pour la commune de Cernay la Ville, les demandes du Conseil communautaire de retrait du SIVOM de Chevreuse et d'adhésion au SEY pour la carte « Electricité » par représentation-substitution de Rambouillet Territoires,

Considérant que les Statuts de Rambouillet Territoires doivent être modifiés de la façon suivante :

*** Article 2 : Objet et compétences de Rambouillet Territoires**

« Compétences facultatives- Electricité et réseaux communautaires

Enfouissement des lignes électriques concédées

La communauté exerce cette compétence, pour les communes de moins de 5 000 habitants, par son adhésion :

-Au Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY) : pour les communes d'Ablis, Allainville aux Bois, Boinville le Gaillard, Bonnelles, Bulion, Cernay la Ville, Clairefontaine en Yvelines, Emancé, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, La Boissière Ecole, La Celle les Bordes, Longvilliers, Mittainville, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray Douaville, Poigny la Forêt, Ponthévrard, Prunay en Yvelines, Raizeux, Rochefort en Yvelines, Saint Hilarion, Saint Martin de Bréthencourt, Sainte Mesme, Sonchamp et Vieille Eglise en Yvelines,

Excepté pour Auffargis, Les Bréviaires et Saint Léger en Yvelines.

Les Communes des Essarts le Roi, du Perray en Yvelines, de Rambouillet et de Saint Arnoult en Yvelines ne relèvent pas de la compétence communautaire. »

*** Article 3 : Siège**

Le siège de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires est fixé à Rambouillet :

- *au 22 rue Gustave Eiffel pour le siège des services communs de Rambouillet Territoires et*
- *au 14 rue Eiffel pour le Centre intercommunal d'action sociale abritant également un Relais intercommunal d'assistantes maternelles de Rambouillet,*

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil délibère et décide, à l'unanimité

- ADOPTE les modifications des statuts communautaires conformément aux documents annexés à la présente délibération.

6 – RAMBOUILLET TERRITOIRES / DEMARCHE DU PROJET TERRITOIRE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la démarche engagée à la Communauté d'Agglomération pour construire un nouveau projet de territoire.

En effet, la fusion entre la Communauté de communes des Etangs, la Communauté Ablis Portes d'Yvelines et l'ex Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires conduit à revoir le projet actuel et à échanger entre communes pour avoir une vision commune de nos souhaits.

Cette démarche se fera en plusieurs temps : échanges entre maires puis échanges avec les élus municipaux et ensuite échanges avec les habitants.

Parallèlement sera mené un travail sur les compétences qu'exerce la Communauté d'Agglo et sur la définition de l'intérêt communautaire.

Mme le Maire tiendra informés régulièrement les membres du Conseil sur le projet.

7 – NID DE CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Suite à une invasion massive des chenilles processionnaires du pin sur le territoire de la commune, les mesures suivantes ont été prises :

- Identification et marquage des arbres infestés du domaine public,
- Passage d'une entreprise spécialisée pour l'élimination des nids,
- Information des enfants dans le cadre des nouvelles des nouvelles activités périscolaires des risques et des bons gestes à avoir.

Mme le Maire indique que l'élimination des nids sur le domaine public sera faite courant janvier (les chenilles ne descendant des arbres qu'à partir de mai).

Elle rappelle que cette élimination se doit d'être menée par des entreprises spécialisées par des personnes munies des matériels de protection individuelle ad hoc. Elle prévient des risques encourus et renvoie à la documentation disponible sur le site de l'Agence Régionale de Santé.

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr> (dans le moteur de recherche taper chenilles urticantes)

8 – QUESTIONS DIVERSES

*** Prix des repas / Année 2018**

Mme le Maire porte à la connaissance du Conseil que le prix des repas de la cantine sera inchangé pour l'année 2018 par décision du Conseil Régional.

*** Boîte à livres**

Mme le Maire indique avoir travaillé avec le Conseil Départemental et Mme Coulange – présidente de la Chouette bibliothèque pour valoriser les coûts de fonctionnement de l'association.

Toutes les dépenses engagées par la commune à ce titre ont été ressorties. A ce jour, la commune engage annuellement au travers des frais de structure la somme de 2 366,00 euros pour la bibliothèque.

Dans le cadre de la convention d'objectif pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement le Département prendrait à sa charge la somme de 1 744,00 euros.

Cette somme serait reversée à la mairie puis « redirigée » vers la bibliothèque afin de faire vivre le projet.

En investissement, la commune s'engage dans la participation de l'achat d'une boîte à livres à hauteur de 500,00 euros et à réaliser les travaux de peinture et de reprise du sol à hauteur de 5 000,00 euros.

A ce titre, les travaux seront subventionnés par le département à hauteur de 2 500,00 euros.

*** CCAS / Versement de subventions**

Pour information, Mme le Maire indique que le CCAS a procédé à l'attribution de subventions pour l'année 2017 à hauteur de 1 500,00 euros suivant le tableau joint :

Association	Montant en Euros
Confiance	150,00 €
Croix Rouge Française	200,00 €
Prieuré Saint Thomas	400,00 €
Les Restaurants du Cœur	250,00 €
Instance de Coordination Gériatologie du Sud Yvelines	200,00 €
Ecole Régionale Hériot	300,00 €

La subvention à l'ERPD Hériot concerne une participation financière pour un voyage projeté vers Jersey pour une classe d'élèves de l'école Hériot. Le CCAS a souhaité soutenir ainsi l'initiative de ces enseignants dans leur volonté d'offrir à ces élèves une ouverture vers l'étranger.

Les élèves contribuent par leur présence à la vie du village, c'est à ce titre que cette subvention leur a été accordée.

*** Vœux 2018**

La date des vœux est fixée au 20 janvier 2018 à 12h en salle d'activités.

* Comité des Fêtes

L'assemblée générale du Comité des Fêtes se déroulera le 9 décembre 2017 en salle d'activités à partir de 17h.

* Repas des Boissériens

Le repas de Noël se déroulera le 3 décembre 2017 à la Grange de Bory.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures et vingt minutes, et ont signé au registre tous les membres présents.

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>	<i>Membres du Conseil Municipal</i>	<i>Signatures</i>
LE MENN Pascal		MERCIER Francis	
DURAND Gilles	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à A-F. GAILLOT</i>	BEQUET Fabrice	
COER Anne		MAUREL Isabelle	<i>Absente, excusée, a donné pouvoir à F. BECQUET</i>
MILLARD Patrick		WATRIN Olivier	<i>Absent, excusé, a donné pouvoir à P. LE MENN</i>
DOUMENG Nicole		COULANGE Chantal	<i>Absente, excusée, a donné pouvoir à A. COER</i>
DEVIE Franck	<i>Absent, excusé</i>	ROBERT Cyrille	
Le Maire, Anne-Françoise GAILLOT			